Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251124-DE24112502-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 25/11/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 24 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2025.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : KERDREUX Murielle, LE MANACH Frédérique, MAHO Cindy, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, ZYGKOSTIOTIS Zinon

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MODICA Amalia à M. COTTON Claude, M. MONPAS David à M. CONSTANT Olivier

A été nommée secrétaire : Mme KERDREUX Murielle

– CRÉATION D'UN MINI-STADE

Juste avant la rentrée scolaire, une délégation de jeunes de la commune a demandé à rencontrer les élus. Le maire les a reçus en mairie le 1er septembre.

Ils ont exprimé leur préoccupation quant à l'état du mini-stade qui se trouve à l'arrière de la salle Triskell. Cet équipement constitue leur lieu de rassemblement et d'activité habituel, dans leur temps libre. Les cailloux affleurent et, après la pluie, l'eau stagne dans les creux qui se sont peu à peu formés. Ils se sont plaints aussi de l'absence de pare-ballon derrière le but qui se trouve du côté du jardin du domicile partagé pour personnes désorientées (la résidence Ty Splann). À cause de cela, ils se retrouvent régulièrement à devoir en franchir les clôtures pour récupérer leurs ballons, ce qui est gênant par rapport aux résidents et au personnel accompagnant.

Le maire leur a expliqué que les contraintes budgétaires de la commune rendaient difficile la création d'un mini-stade comme il en existe dans la plupart des communes. Il leur a appris que cette création avait été mise à l'étude en début de mandat à la demande du club de foot en marchant avec l'appui de la fédération française de football, avant d'être abandonnée, notamment pour des questions financières. Les trois jeunes présents ont alors précisé que la simple remise en état du mini-stade actuel leur conviendrait.

Le maire a porté le sujet en bureau municipal, puis en conseil municipal, le 22 septembre. Comme le maire, ceux-ci ont trouvé leur démarche légitime.

Le bureau et le conseil ont de plus souligné que cet équipement serait aussi à disposition de l'école, qui manque aujourd'hui d'espaces adaptés pour l'apprentissage des disciplines sportives. Ils ont estimé qu'avant de se résigner à la simple rénovation du terrain actuel, il convenait d'explorer à nouveau la possibilité de créer un mini-stade aux standards actuels.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251124-DE24112502-DE

Ils ont également estimé qu'une partie du produit de la vente du moulin de Pont-Samoël, engagée, pourrait, si elle se concrétisait sous quelques mois, être utilisée pour financer le reste-à-charge pour la commune.

Ils ont en outre noté que la reprise du terrassement et la pose d'enrobé, base d'une rénovation minimale, était de toutes façons une étape préalable indispensable à la réalisation d'un mini-stade aux standards actuels et qu'une partie du travail d'étude qu'ils appellent de leur vœu ne serait pas perdu si, au bout du compte, le conseil se prononçait pour une simple rénovation de l'espace de jeu actuel.

Il a donc été décidé :

- de demander à des entreprises spécialisées un devis de reprise du terrassement du mini-stade actuel, avec option de pose d'enrobé, et un devis de réalisation d'un mini-stade ;
- d'explorer les possibilités de subventions d'un projet de création d'un mini-stade complet.

Les deux options en lice pourraient ainsi être discutées par le conseil, le moment venu :

- la seule reprise du terrassement suivie éventuellement de la pose d'un enrobé ; un chantier participatif impliquant les jeunes de la commune pourrait ensuite être organisé pour réinstaller les buts actuels et créer, côté DP, un pare-ballon ;
- la création d'un mini-stade aux standards actuels.

En application de cette réflexion engagée par le bureau et le conseil,

- un devis de reprise du terrassement du mini-stade actuel, avec option de pose d'enrobé, a été demandé à l'entreprise Chauviré TP ;
- un devis de création d'un mini-stade a été demandé à l'entreprise Agorespace ; son commercial s'est rendu sur l'emplacement du mini-stade puis a rencontré le maire en mairie le 12 septembre ; il a rendu ses propositions accompagnées d'un devis le 13 novembre ; ce devis comporte plusieurs options ; selon lui, plusieurs organismes ou institutions peuvent prendre part à son financement ; il attire l'attention de la mairie sur le fait qu'une partie d'entre eux instruisent les demandes de subventions en début d'année civile.

Sur la base de ces devis et de la liste d'option retenue en bureau, le maire présente au conseil une estimation du coût total de création d'un mini-stade. Cette estimation est la suivante :

		Dépenses HT
Préparation	Terrassement y compris option enrobé	10220,40
Création		
	Structure 8,9 6m x 18,10 m	40533,00
	Gazon et ligne de jeu	7705,00
	Travaux de réservations et scellements	4844,00
	Tests de solidité	763,00
	Pare-ballon intégré sur 1 fronton	7493,00
	Filets de buts armés	2660,00
	Ensemble de volley	3162,00
	Mini-buts (x4)	3188,00
Total		**80568,40**

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251124-DE24112502-DE

Il demande au conseil de l'autoriser à solliciter les organismes et institutions susceptibles d'apporter leur concours financier à sa réalisation, sur la base de cette estimation. Il précise qu'une simple rénovation de l'aire de jeu actuelle (terrassement, enrobé et réinstallation des équipements actuels) n'ouvrirait pas droit à subventions.

Une fois leur réponse obtenue et le plan de financement complet – dépenses et recettes – finalisé, il reviendra au conseil de décider si le projet doit être réalisé, et avec quelles options pour quel montant total. Il estime que cette décision doit revenir au prochain conseil qui sera élu les 15 et 22 mars. Préparer ce dossier dès maintenant lui semble cependant un acte de bonne gestion pour que l'année 2026 ne soit pas une année blanche en termes de réalisations améliorant les conditions de vie des Silfiacoises et Silfiacois.

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- **les attentes légitimes de la jeunesse silfiacoise ;**
- **les besoins de l'école en équipements adaptés à l'apprentissage des disciplines sportives ;**
- **les devis établis par les entreprises spécialisées consultées constituant le volet « dépenses » du plan de financement, volet présenté par le maire ;**

Approuve, après en avoir délibéré :

- **le dépôt de demande de subvention auprès de tous les organismes et institutions susceptibles d'apporter leur concours financier à sa réalisation ;**

Charge le maire d'effectuer tous les actes nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/11/2025
Le Maire
Olivier CONSTANT